Haute Ardenne FRW

Opération de Développement Rural

Vielsalm

Compte-rendu de la réunion de la CLDR
21 février 2018

Ordre du jour de la réunion

- Rapport annuel de l'ODR
 - Présentation de l'état d'avancement des projets
 - Réflexion de la CLDR sur l'ODR
- Renouvellement du PCDR
 - Présentation du dossier devant les instances régionales
 - Constitution de la délégation communale - désignation d'un représentant de la CLDR
- Projets 2018
 - PAED
 - Budget de la CLDR
 - Budget participatif - groupe de travail
- Maison rurale
 - Ecole des devoirs
 - Réflexions sur un panneau d'informations
- Divers
 - Week-end Wallonie Bienvenue

Présences

13 membres de la CLDR ; 6 membres sont excusés.

Sont également présents :

- Madame Sarah De Bondt, coordinatrice de l'école des devoirs ;
- Madame Sarah Gathelier, agent communal et ADL ;
- Monsieur Michaël Hennequin, agent de développement à la FRW.

Monsieur Patrick Van der Smissen, représentant de la Direction Générale de l'Agriculture, est excusé.

1 Accueil

Le Président de la CLDR, Monsieur Joseph Remacle, introduit la réunion. Il présente l'ordre du jour et indique que l'année 2017, même si elle n'a pas été extraordinaire, a vu quelques avancées dans les projets.

Il souligne qu'il s'agit du dernier RA de la législature et qu'il faudra très certainement réorganiser l'ensemble dans les années à venir.

Il présente une invitée en la personne de Madame Sarah De Bondt, coordinatrice de l'école des devoirs. L'ordre du jour sera quelque peu modifié pour pouvoir l'entendre en début de séance.

2 Maison rurale

Le premier projet conventionné dans le cadre de l'ODR - la maison rurale - est maintenant finalisé. La maison rurale a été inaugurée en début d'année. Différents services occupent à présent ses locaux. Monsieur Remacle propose d'entendre Sarah De Bondt et Jean-Claude Noël pour une description plus précise du projet.

Il ajoute que la maison du Parc dispose encore de locaux disponibles ; la porte reste ouverte aux réflexions.

2.1 L'école des devoirs

Sarah De Bondt présente l'école des devoirs : il s'agit d'un service agréé par l'ONE dont le pouvoir organisateur est la commune. Deux travailleurs organisent l'école des devoirs : une coordinatrice à ½ temps, complété par un autre ½ temps d'animatrice. Une équipe de 5 bénévoles complète l'encadrement.

40 jeunes sont actuellement inscrits ; ils sont originaires des communes de Vielsalm et de Trois-Ponts. L'école est ouverte les lundis, mardis et jeudis de 15h45 à 18h15 pour les « élèves » ; de 13h30 à 18h30 en ce qui concerne l'administratif. Il en coute 1€ par séance et par enfant.

L'école des devoirs est un relais entre les parents/enfants et les écoles.

L'école des devoirs remplit différentes missions :

1. Le développement intellectuel des enfants : les faire évoluer dans les matières pour lesquelles ils éprouvent des difficultés. Les élèves ont besoin d'un accompagnement individuel. Un appel aux bénévoles est lancé auprès des membres de la CLDR pour tenter d'agrandir l'équipe d'encadrement.
2. L'émancipation sociale des enfants : l'école des devoirs doit apporter plus qu'un simple soutien scolaire.
3. La créativité de l'enfant : sortir et faire découvrir d'autres choses ; bricoler.
4. La citoyenneté et la participation : en partenariat avec le Plan de Cohésion Social. Un projet culinaire intergénérationnel est actuellement mis en place.

L'école des devoirs a trois valeurs : la citoyenneté, la solidarité et l'équité.

L'intégration de l'école des devoirs dans la maison du Parc a permis de nombreux bénéfices. La proximité de la maison du parc avec celui-ci permet l'utilisation du parc communal et des activités sportives. Jean-Claude Noël ajoute que la liste d'attente a pu être résorbée. L'acoustique des locaux est également meilleure, les locaux sont plus grands ; cela permet de meilleures conditions de travail et notamment une bonne concentration.

- Un triple vitrage à rue avait été imaginé dans ce but.

Sarah regrette de ne pouvoir ouvrir plus de fenêtres. Des éléments d'amélioration sont également possible concernant la régulation de la température.

- C'est lié à la mise en place d'une VMC.

- Un membre de la CLDR s'interroge sur les devoirs qui sont encore donnés aux élèves. N'existait-il pas une disposition de la communauté française les limitant ?
 - Un débat s'engage sur la question des devoirs dont les principales réflexions sont reprises ci-dessous :
 - Il y a la loi et l'esprit de la loi. Jean-Claude Noël indique que l'école des devoirs ne se soucie pas de ce débat et se contente de répondre à la demande et aux besoins des enfants. Il ne revient pas à l'école des devoirs de savoir s'il faut des devoirs ou pas.

- N'est-il pas possible d'interpeller les PO (pouvoirs organisateurs) des écoles pour les interroger sur les devoirs ?
 - Les méthodes pédagogiques renvoient plus aux instituteurs qu'aux écoles.
- En conclusion, la question des devoirs renvoie à un niveau de réflexion qui dépasse celui de la CLDR.

🗣 L'école des devoirs n'est-elle pas parfois considérée comme une garderie ?

↳ Ce n'est pas le cas ; des gardes fous sont mis en place : les enfants doivent faire une demande (avec leurs parents) pour intégrer l'école. Un constat de difficulté doit être établi et les parents et enfants doivent adhérer aux valeurs.

🗣 Pour les enfants « dys », des choses sont mise en place. Quoi qu'il en soit, ce n'est pas à l'école des devoirs de réaliser une thérapie.

🗣 En réponse à une question, les enfants ne sont pas gênés de dire qu'ils vont à l'école des devoirs.

🗣 Des primo arrivant sont-ils accueillis ?

↳ Il y en avait 6 en début d'année. Malheureusement l'école des devoirs n'est pas assez outillée pour encadrer les enfants ne parlant pas français. A ce jour, il en reste deux.

2.2 Le cabinet de consultation

Jean-Claude Noël explique le peu de services de santé mentale actifs sur la commune de Vielsalm. C'est un combat de longue haleine que mène l'AMO pour pallier à ce manque.

Les services existants étaient situés à Marche ou à Bastogne, ce qui imposait des déplacements importants aux bénéficiaires qui sont parfois déjà en difficulté. Le cabinet de consultation donne un sens supplémentaire à son action. Cet outil qui a apporté des résultats justifie le nombre d'années y consacré.

Par conséquent, l'AMO a fait en sorte de faire venir des services de santé mentale sur place.

- Le 1er service mis en place consiste en une convention signée avec le planning familial de Marche. Un constat d'échec a dû être posé : un point d'informations n'attire pas les bénéficiaires éventuels, ils peuvent fonctionner quand ils sont intégrés dans une école, mais pas dans le cas présent.
- Le second service est une antenne du centre de santé mentale de Bastogne. Ce service était disponible pour la commune de Vielsalm, à condition de se rendre à Bastogne. Dans la réalité, aucun habitant ne s'y rendait.

 La convention signée avec le centre de Bastogne implique aujourd'hui une permanence au local de la maison rurale ; un psychologue y vient régulièrement. La permanence est bien suivie et arrive à saturation pour les adultes et grands enfants. Il n'existe actuellement pas de service pour les enfants plus jeunes, l'AMO formule le souhait d'en disposer. Une demande de l'AMO est aussi de bénéficier du local avec un Psy qui serait engagé par l'AMO.
- Un service complémentaire d'aide à la jeunesse (SAIE, SAJ, SPJ) a été sollicité auprès du ministre compétent qui a répondu positivement. L'année 2018 devrait voir ce service mis en place.

2.3 Réflexions sur un panneau d'informations

Faute de temps, la réflexion est postposée.

3 Rapport annuel de l'ODR

3.1 Présentation de l'état d'avancement des projets

Joseph Remacle indique qu'il ne reviendra pas sur l'état d'avancement des projets qui ont été présentés en novembre 2017. Le document sera envoyé aux membres de la CLDR.

3.2 Réflexion de la CLDR sur l'ODR

Michaël Hennequin souligne la faible participation des membres à son appel concernant la réflexion des membres sur l'ODR (une seule réponse). Il distribue un document et invite les membres à le compléter. Le document peut être remis en séance ou envoyé à la FRW. La compilation des réflexions sera envoyée à la CLDR.

4 Renouvellement du PCDR

Le document va prochainement être présenté devant le PAT (Pôle Aménagement du Territoire – anciennement CRAT). La date programmée est le 9 mars 2018. Il est question de choisir un représentant de la CLDR pour accompagner la délégation communale.

Michaël Hennequin propose une démarche d'élection sans candidat. Au terme de ce processus, c'est Michel Bocq qui est plébiscité par l'assemblée pour représenter la CLDR.

5 Projets 2018

5.1 PAED

L'invitation demandait aux membres de la CLDR d'anticiper la réflexion à venir sur le PAED. Un tour de table est effectué pour entendre les points de vue des membres.

Une réflexion générale, sur l'heure déjà tardive et le peu de temps qui pourrait être consacré à ce point, suggère de l'aborder dans le cadre d'un GT à mettre en place.

- Il faudra travailler avec les écoles ;
- Quid des aides ? le message politique est contradictoire avec les objectifs souhaités ;
- La question est complexe : comment impliquer les associations, la commune, les familles ?
- Il faut travailler sur une information à l'utilisation rationnelle de l'énergie photovoltaïque.
 - Consommer quand les panneaux produisent ;
 - Faire évoluer les mentalités ;
- Un membre indique que des articles avaient déjà été publiés dans l'annonce de Vielsalm suite au travail d'un GT « énergie » de la CLDR. Il y a eu peu de retour.
- Il ne faut pas aller trop loin, il faut prendre un cas précis sur la commune, étudier une solution et l'appliquer.
- Il faudrait peut-être faire des réunions avec la population ?

5.2 Budget participatif - groupe de travail

Un groupe de travail s'est réuni en début d'année. Un nouvel appel à projets va être lancé par la commune à la population Salmienne. La commune compte sur la CLDR pour en parler autour d'elle ; l'objectif étant d'étendre les réponses et de ne pas les limiter à un cercle proche de la CLDR.

Les détails seront publiés dans la prochaine revue communale.

6 Divers

6.1 Week-end Wallonie Bienvenue

Faute de temps, cette intervention est postposée.

6.2 Interpellation de la CLDR

Un membre indique que les panneaux de désignation des cours d'eau installés récemment à Commanster ne correspondent pas à la toponymie utilisée par les villageois.

La réunion est clôturée à 23h00.

Pour la synthèse :

Michaël Hennequin – Fondation Rurale de Wallonie

Liste des présences

Membres effectifs *Pour les représentants du Conseil communal*		**Membres suppléants** *Pour les représentants du Conseil communal*	
Joseph REMACLE (Président)	Présent	Roland ENGLEBERT	
Jean-Pierre BERTIMES		Anne Catherine MASSON	Présent
Stéphanie HEYDEN (Vice-Présidente)		Jacques GENNEN	
François RION	Présent	Pierre BODSON	
Pour les représentants de la population		*Pour les représentants de la population*	
Michel BOCK	Excusé	André ORBAN	
Jules BONMARIAGE		Jean-Claude BOUILLIEZ	Présent
Bruno GERARDY		Pierre CREMER	Présent
André FRAIPONT		Gabrielle DETHIER	
Jacqueline MOLHAN-RADELET			
Christiane DENIS		Aurélie BECO	
Johnny DROUGUET			
Jean-Claude NOËL			
Roger GEORIS		Jean-Paul DEPAIRE	Présent
Jean-Pierre LÉONARD		Frédéric LANGER	
Jean-Paul VAN ZUYLEN		Michel BARON	
Agnès LEGROS		Christiane LECLERE	
Georges LOCHET	Présent	Herman RAPIER	Présent
Guy SEVRIN	Présent	Agnes MALEVEZ	
Gabriel MELCHIOR		Marie-Françoise COLLAS	
~~Jean-Luc MONFORT~~	Démissionnaire	Bart REDANT	
Nicolas PARMENTIER	Présent	Philippe ANDRIANNE	
Philippe PÉRILLEUX		Jean-Pierre MONVILLE	
Raymond PHILIPPART	Présent	Bernadette BOULANGER	